

**DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE****COMMUNE DE  
MONLET****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021**

Date de Convocation Publique : 10/12/2021  
Date d’Affichage : 10/12/2021

Nombre de Conseillers en exercices : 10  
Nombre de Conseillers Présents : 08  
Nombre de Conseillers Votants : 10

Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Dix -Sept Décembre Deux Mil Vingt et Un, à Dix- huit heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSIMOND Michel, Maire.

**Etaient présents :** Mmes M- Michel DESSIMOND- Daniel PICOT-Frédéric DELOLME-Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER- Raphaël SABY- Eric SOUBEYRE-Christine VALENTIN.

**Etaient Absents :** Valérie DRUART, ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND.  
Philippe RITTER ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND

Raphaël SABY a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**OBJET : 34/2021- ACHAT TERRAIN E 1187 AU CHATEAU A MESDAMES FILLERE.**

M le Maire rappelle à l’assemblée que par délibération du 22 Octobre dernier, le conseil a exercé un Droit de Prémption Urbain sur la parcelle cadastrée E1178 d’une contenance de 566 m<sup>2</sup> au lieu-dit le Château au bourg de Monlet. Après concertation avec les propriétaires, Mesdames FILLERE Geneviève et sa fille Isabelle domiciliés 10 rue Charles VII au Puy-en-Velay 43 ; le prix d’achat a été négocié à 4000 €. Cette parcelle sera réservée à la vente pour une construction individuelle et restera louée au fermier à ce jour tant qu’aucun projet d’urbanisme ne sera validé sur ce terrain

Après délibération, le conseil municipal

- entérine la décision du Maire
- souhaite valider l’achat à l’office notarial de Me BARRE et Me FAURE ,13 cours Victor Hugo au Puy en Velay 43 ou les frais seront acquittés par la commune de Monlet.
- souhaite laisser la location au même fermier tant que ce terrain ne fait pas l’objet d’une vente pour construction.

**Le Maire : Michel DESSIMOND**



<<Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 23 /12/2021 et de l’affichage le : 23 /12/ 2021>>